

**Extrait du Registre des délibérations  
du conseil communautaire  
de la communauté de communes  
de la vallée de la Sauer**

Nombre de membres : 48

**Séance du 30 MAI 2005**

sous la présidence de M. Bernard LOGEL, Président

Votants présents : 39

Tous les délégués, sauf

Mme HITTLER (excusée), M. SUSS, qui étaient représentés respectivement par  
M. VOGEL et Mme FILSER ;

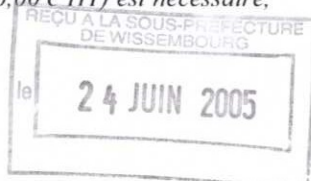
MM. STEINER, MESSMER, WALTER, HERRLE, KOPF, Mme KIEFER,  
M. WEISBECKER, (excusés) ; MM. WINLING, KLIPFEL.

DEL. N° 066/2005conseil

**OBJET : HOTEL D'ENTREPRISES DE LA SAUER**

**AVENANT N° 1 AU MARCHE « MENUISERIE INTERIEURE »**

- VU les compétences de la communauté de communes,
- VU la délibération n° 083/2003 du conseil communautaire du 1er septembre 2003 « projet de construction d'un hôtel d'entreprises »,
- VU la délibération n° 103/2003 du conseil communautaire du 13 octobre 2003 « Parc économique de la Sauer : création d'un budget annexe « bâtiments d'activités » soumis à TVA »,
- VU la délibération n° 114/2003 du conseil communautaire du 24 novembre 2003 « Parc économique de la Sauer : choix du maître d'œuvre pour la construction de l'hôtel d'entreprises »,
- VU la délibération n° 001/2004 du conseil communautaire du 19 janvier 2004 « Hôtel d'entreprises de la Sauer : délégation au bureau pour l'approbation de l'APD et PRO »,
- VU la délibération n° 004/2004 du bureau du conseil communautaire du 15 mars 2004 « Parc économique de la Sauer : approbation de l'APD (hôtel d'entreprises) »,
- VU la délibération n° 005/2004 du bureau du conseil communautaire du 15 mars 2004 « Parc économique de la Sauer : marché de maîtrise d'œuvre (hôtel d'entreprises) : avenant, modification de l'enveloppe du programme »,
- VU la délibération n° 047/2004 du conseil communautaire du 21 juin 2004 « autorisation de signature de demande de permis de construire »,
- VU le marché de maîtrise d'œuvre n° 2004/01 du 19 janvier 2004 pour la construction de l'hôtel d'entreprises au parc économique de la Sauer,
- VU les marchés de travaux attribués pour la construction de l'hôtel d'entreprises au parc économique de la Sauer, et notamment le marché n° 2004/13 « menuiserie intérieure »,
- CONSIDERANT l'avancement desdits travaux,
- CONSIDERANT que le tableau général de distribution basse tension initialement prévu dans une armoire bois a été intégré dans un espace en parpaings (pour répondre notamment aux exigences d'Electricité de Strasbourg et pour pouvoir y installer à l'avenir les équipements tarifs jaune) et que la fourniture et la pose d'une porte supplémentaire (se chiffrant à 300,00 € HT) est nécessaire,



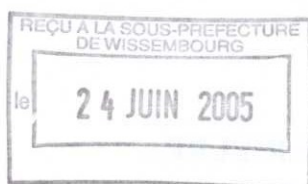
.../...

- VU le budget « bâtiments d'activités » de l'exercice 2005,
- ENTENDU l'exposé de M. Sibler, vice-président, chargé du dossier,

**le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :**

- approuve, au titre des travaux de construction de l'hôtel d'entreprises au parc économique de la Sauer, l'avenant n° 1 d'un montant de 300,00 € HT, soit 358,80 € TTC au marché n° 2004/13 -menuiserie intérieure- ;
- autorise le président à engager les démarches et à signer l'avenant ci-dessus énuméré ainsi que tous documents concourant à l'exécution de la présente délibération.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.*



Pour copie conforme  
DURRENBACH, le 21 juin 2005  
Délibération exécutoire de plein droit  
conformément aux dispositions  
de la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982



Le Président,  
Bernard LOGEL

A handwritten signature in dark ink, consisting of a series of loops and strokes, positioned below the printed name of the president.